



REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD
VILLE D'AJACCIO

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO

Le 27 janvier 2017 à 18h00 heures, le conseil municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le 20 janvier 2017 conformément à l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. le Maire, Laurent MARCANGELI.

Etaient présents :

M. SBRAGGIA, Mme RUGGERI-ZANETTACCI, M. VANNUCCI, Mme GUERRINI, M. PUGLIESI, Mme OTTAVY-SARROLA, M. BILLARD, M. VOGLIMACCI, Mme COSTA-NIVAGGIOLI, M. BALZANO, Mme BIANCAMARIA, M. ARESU, Mme CORTICCHIATO, Adjointes au Maire.
Mme FLAMENCOURT, M. PAOLINI, M. CAU, Mme JEANNE, Mme BERNARD, M. FILONI, M. CASTELLANA, Mme NADAL, M. LUCCIONI, M. KERVELLA, M. FERRARA, Mme FALCHI, M. BACCI, Mme FELICIAGGI, M. HABANI, M. MONDOLONI, Mme ZUCCARELLI, Mme MASSEI, M. LUCIANI, Conseillers municipaux.

Avaient donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :

Mme OTTAVY à M. SBRAGGIA, Mme SICHÌ à Mme BERNARD, Mme SANNA à M. FILONI, Mme SANTONI-BRUNELLI à M. le maire, Mme VILLANOVA à M. ARESU, M. DELIPERI à Mme FLAMENCOURT, Mme SIMONPIETRI à M. LUCIANI

Etaient absents :

M. CHAREYRE, M. CIABRINI, Mme GRIMALDI D'ESDRA, M. BASTELICA, M. LEONETTI, Mme RICHAUD, Mme GUIDICELLI, M. FALZOI, Mme GIACOMETTI, Conseillers municipaux.

Nombre de membres composant l'Assemblée : 49

Nombre de membres en exercice : 49

Nombre de membres présents : 33

Quorum : 25

Le quorum étant atteint, Mme MASSEI est désignée en qualité de secrétaire de séance.

Séance du vendredi 27 janvier 2017

Délibération N°2017/16

**Réalisation d'un itinéraire cyclotouristique « Mare & Terra »
pour la valorisation du patrimoine naturel et culturel de la zone ouest d' Ajaccio.**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée :

Ajaccio, « Cité Impériale » (Ville qui a vu naître Napoléon Bonaparte) est d'abord un site unique, qui se dessine au cœur d'un des plus beaux golfes du monde.

Elle dispose de sites emblématiques dont certains sont parfois peu valorisés et fréquentés, alors même que la Ville bénéficie d'une fréquentation touristique importante.

Le développement du premier itinéraire de cyclotourisme de la Ville d'Ajaccio « Mare & Tarra » sur le versant ouest d'Ajaccio met en valeur un axe principal qui s'étend du Site des « Milelli » jusqu'au grand site de la « Parata », en passant par le vallon de St Antoine et la plaine de Sevani (Sites culturels en naturels valorisés : Domaine des Milelli, Fontaines et canalisations du Canetu, Barrage et fontaine de Lisa, pénitencier de St Antoine et cimetière des enfants, Chapelle Saint-Antoine du Mont, plaine de Sevani – « Petit Capo di Fenò » et « Grand Capo di Fenò », col de Canareccia – Chemin des Crêtes, grand site de la Parata – Sentier des douaniers, Borne de la terre sacrée – Site de Vignola). Il offre ainsi un cadre exceptionnel alternant mer et montagne, espaces naturels classés, sites culturels de premier plan et points de vue exceptionnels.

L'itinéraire « Mare & Tarra » - passant à la fois par des chemins et une route à faible trafic-pourra être abordé par les cyclotouristes dans sa globalité au départ des différents sites valorisés. Il pourra également être abordé par boucles ou tronçons.

La réalisation de cette opération qui se décline d'une part par une opération d'aménagement, et d'autre part par sa valorisation via une application mobile et la mise en œuvre d'actions de communication permettra :

- de valoriser cette zone emblématique de la Ville d'Ajaccio et plus particulièrement son patrimoine environnemental et culturel emblématique afin de développer son attractivité dans le sens d'un tourisme durable;
- de diversifier l'offre en matière de tourisme durable, grâce à la mise en valeur de ces multiples points d'intérêt concentrés autour du grand site de la « Parata ». Ce point central qu'est la « Parata », déjà bien connu des touristes, permettra de faire connaître les autres sites reliés
- d'allonger la saisonnalité en développant un tourisme de pleine nature dont la pratique est préférée en avant et après saison, ce qui permettra d'étendre l'offre au-delà des mois centraux que sont juillet et août ;
- d'augmenter et de mieux répartir la fréquentation touristique sur ces différents sites, grâce à une diversification de l'offre touristique autour de ces points d'intérêt, en recherchant par là même une plus grande attractivité du territoire Ajaccien ;
- de mettre en réseau les sites patrimoniaux naturels et culturels de cette zone du territoire Ajaccien -pour certains connus et fréquentés et pour un bon nombre d'entre eux qui méritent d'être valorisés et connus compte tenu de leur intérêt patrimonial- et de

rendre accessible ces sites -par l'usage d'un mode doux de transport- respectueux de l'environnement ;

- de contribuer à la structuration de la filière du cyclotourisme en Corse par la mise à disposition d'infrastructures de qualité permettant de susciter la création d'activités économiques et sociales autour de l'itinéraire et donc la création d'emplois.

Le cyclotourisme présente un double avantage : il permet la pratique d'un tourisme respectueux de l'environnement, et revêt un potentiel économique considérable.

Atout France estime ainsi le chiffre d'affaire généré par le cyclotourisme à près de 2 milliards d'euro au niveau national.

La création l'itinéraire « Mare & Terra » sur le versant ouest d'Ajaccio permettra d'inciter à la pratique d'un tourisme sportif et de structurer de la filière cyclotourisme sur le territoire Ajaccien.

La Corse est la région de France métropolitaine qui recense le plus faible nombre de cyclistes licenciés : 954 licences recensées par la Fédération Française de Cyclisme au 30 septembre 2016, dont seulement 90 licenciées sont des femmes.

Pourtant elle dispose de tous les atouts nécessaires pour la pratique de ce sport : nature, diversité des paysages, climat favorable.

Actuellement il existe quatre clubs de cyclisme sur Ajaccio et 10 clubs en Corse au total.

A travers la mise en place de cet itinéraire et afin d'augmenter l'attractivité d'Ajaccio dans une démarche d'étalement de la saisonnalité, la Commune d'Ajaccio recherchera parallèlement l'obtention des labels de qualité et marques qui contribueront au rayonnement de l'itinéraire tels que le label « VTT de randonnée », la marque national « Accueil Vélo », le label « Villes et territoires vélos ».

Elle veillera également à travailler en étroite collaboration avec les différents acteurs impliqués dans le développement de la filière et les acteurs institutionnels locaux notamment, sous l'impulsion de l'Office Intercommunal du Tourisme (OIT), qui aura la charge de la promotion de l'itinéraire. La signature d'une charte « qualité » pourrait être envisagée entre la commune, l'OIT, les clubs de cyclistes, les hébergeurs, les loueurs, les réparateurs de vélos, afin de garantir aux pratiquants : touristes ou résidents corses, un bon accueil et un encadrement professionnel sur site.

Le Coût total prévisionnel de cette opération s'élève à hauteur de 421 538,90 € (Coût total de l'opération partiellement HT) et son plan de financement prévisionnel est le suivant :

FEDER	252 923,34	60 %	
Commune d'Ajaccio	168 615,56	40 %	
Coût total de l'opération partiellement HT	421 538,90 €	100,0%	

La mise en œuvre de l'opération débutera au début du 1^{ER} mars 2017 et s'échelonnera sur 36 mois (Date de fin prévue : 29/02/2020).

Afin de permettre la mise en œuvre de cette opération, l'inscription des crédits nécessaires est proposée dans l'annexe 1 au présent rapport.

IL EST DEMANDE AU CONSEIL MUNICIPAL

D'autoriser Monsieur le Député-maire à solliciter les subventions auprès des différents co-financeurs selon le plan de financement décliné supra et de signer tous les actes attendants, qui découleraient des demandes de subventions formalisées.

LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL VOUDRONT BIEN EN DELIBERER

LE CONSEIL MUNICIPAL Où l'exposé de M. Stéphane VANNUCCI Et après en avoir délibéré

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29 ;
Vu l'avis favorable de la commission municipale compétente en date du 27 janvier 2017 ;

AUTORISE

A l'unanimité de ses membres présents ou représentés

Monsieur le Député-maire à solliciter les subventions auprès des différents co-financeurs selon le plan de financement décliné ci-dessous et de signer tous les actes attendants, qui découleraient des demandes de subventions formalisées.

FEDER	252 923,34	60 %	
Commune d'Ajaccio	168 615,56	40 %	
Coût total de l'opération partiellement HT	421 538,90 €	100,0%	

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'un affichage en Mairie.

FAIT ET DELIBERE A AJACCIO, le jour, mois et an que dessus.

(Suivent les signatures)

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000046-20170127-2017_16-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/02/2017

Publication : 02/02/2017

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation



POUR EXTRAIT CONFORME

LE DEPUTE-MAIRE

Laurent MARCANGELI